

DELIBERATION N° 86/12-04 - CONVENTION DE FOURNITURE DE SEL DE
DENEIGEMENT

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire délégué à la voirie, informe l'Assemblée que les Communes de FLEVILLE-dt-NANCY et de MESSEIN ont sollicité la Commune de LUDRES afin de bénéficier de son service d'approvisionnement et de chargement de sel de déneigement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité :

- de fixer le prix de la fourniture et du chargement d'une tonne de sel de déneigement à 250 F 00 T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes de FLEVILLE-dt-NANCY et MESSEIN.